

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL620

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 19, substituer au mot :

« renferme »

le mot :

« comprend ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.